

Arrêté n° 24/121/CM

Arrêté modificatif de composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du Comité Social Territorial

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FBPA-021-11708/2022/CM du 5 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants du Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et décision de recueil de l’avis des représentants de l’établissement ;
- La délibération FBPA-034-12940/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la fixation du nombre de représentants suppléants désignés à la Formation Spécialisée du futur Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’arrêté modificatif n° 24/093/CM du 27 février 2024 de composition du Comité Social Territorial ;
- Le Procès-Verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats de l’élection professionnelle du jeudi 8 décembre 2022 des représentants du personnel au Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’arrêté initial n° 23/179/CM du 14 mars 2023, les arrêtés modificatifs n° 23/212/CM du 5 avril 2023, n°23/276/CM du 1^{er} juin 2023 et n°23/414/CM du 13 septembre 2023 portant composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

CONSIDÉRANT

Pour le collège des représentants de l'administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Les démissions de Monsieur Yves VIDAL et de Madame Marina RIZZON en qualité de représentants de l'administration suppléants.
- La désignation du 21 décembre 2023 par Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence de Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN en qualité de représentant de l'administration suppléant en remplacement de Monsieur Yves VIDAL.
- La désignation du 21 décembre 2023 de Madame Josiane EYDOUX en qualité de représentant de l'administration suppléant en remplacement de Madame Marina RIZZON.

Pour le collège des représentants du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- La démission de Monsieur Manuel REKIK en qualité de représentant du personnel titulaire.
- La désignation du 19 février 2024 par Monsieur Serge TAVANO, Secrétaire Général du syndicat FSU de Madame Fleur SKRIVAN en qualité de représentant du personnel titulaire en remplacement de Monsieur Manuel REKIK.
- La désignation du 5 mars 2024 par Monsieur Serge TAVANO, Secrétaire Général du syndicat FSU de Monsieur Jérémy PORTE en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Monsieur César PITOSET.
- La désignation du 5 mars 2024 par Monsieur Serge TAVANO, Secrétaire Général du syndicat FSU de Monsieur Mokhtar BEN SAID en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Monsieur Naceur KHEDIRI.
- La désignation du 23 février 2024 par Monsieur Daniel TEURLAY, Secrétaire Général du syndicat UNSA de Madame Diane PAGE en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Madame Béatrice AUBERT.

ARRÊTE

Article 1 :

L'Arrêté n° 23/414/CM est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de l'administration et du personnel de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

- M. Martial ALVAREZ

Suppléants

- M. Christian AMIRATY

- M. Frédéric GUELLE

Reçu au Contrôle de légalité le 19 mars 2024

- Mme Solange BIAGGI

- M. Roland MOUREN
- Mme Emilie CANNONE

- M. Guy BARRET

- M. Philippe GINOUX
- M. Romain BRUMENT

- M. Alain ROUSSET

- M. Régis MARTIN
- M. Patrick GHIGONETTO

- M. David GALTIER

- Mme Nicole JOULIA
- M. Vincent GOYET

- M. Gérard FRAU

- M. Jean-Baptiste RIVOALLAN
- M. Pierre LAGET

- M. Laurent SIMON

- M. Bernard DESTROST
- M. Christian NERVI

- M. Domnin RAUSCHER

- Mme Nathalie N'DOUMBE
- M. Jean-Louis DALMASSO

- Mme Sandra ROSSI

- Mme Isabelle ROHEE-SROKA
- Mme Christine VIAL

- M. Claude FAUCHER

- M. Robert BALESTRIERI
- Mme Nelly NANNERO

-

M. Eric TAVERNI

- Mme Alexandra SERRA
- M. Aurélien CHAZEL
- M. Cyrille NAUDY

- M. Vincent SENAME

- M. Mokthar BENAOUDA

Reçu au Contrôle de légalité le 19 mars 2024

- Mme Laurence DARDHALON

- M. David SANCHEZ

- M. Christophe BLANC

- Mme Pascale PIETTA

- M. Olivier DESARNAUD

- Mme Josiane EYDOUX

- M. Fabrice BARDISA

- Mme Biljana BOGDANOVIC

- Mme Aurore MATTEO

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires

- M. Ahmed AINA (FO)

- M. Francis ATOKO (FO)

- M. Thibaut BLAN (FO)

- M. Eric DOGNON (FO)

- M. Jean-François FILOSA (FO)

- M. Josué KNOPPERS (FO)

- M. Denis OUDOT (FO)

- M. Ghislain LOMBARDO (FO)

- M. Samy MAMINE (FO)

- Mme. Nadège PITALUGUE (FO)

- M. Pascal MANS (FO)

- M. Laurent PARRINELLO (FO)

- M. Karim YAGOUB (FO)

- M. Vitor PINHEIRO (FO)

- M. Nacer BENCHOUAR (FO)

- Mme Frédérique BONNABESSE (FSU)

- Mme Dalila BELKAMSA (FSU)

- M. Laurent BENAC (FSU)

- Mme Aurélie FRUIT-CAILLOL (FSU)

- M. Yannick BLANC (FSU)

- M. Fabien DUMAS (FSU)

Reçu au Contrôle de légalité le 19 mars 2024

- **M. Alain LUBRANO DI SCAMPAMORTE (FSU)** - Mme Aïssa FETIMI (FSU)
- M. Cyril AUGEREAU (FSU)

- **Mme Fleur SKRIVAN (FSU)** - Mme Leila IKHLEF (FSU)
- M. Mokhtar BEN SAID (FSU)

- **M. Pierre ROCHARD (FSU)** - M. Jérémy PORTE (FSU)
- M. Mohamed REKAIKI (FSU)

- **Mme Sabrina BELLONI (UNSA)** - M. Michael BLAVIER (UNSA)
- M. Christian CAUCHI (UNSA)

- **M. Michel KROL (UNSA)** - Mme Vanessa DUFOUR (UNSA)
- Mme Diane PAGE (UNSA)

- **M. Franck PAPAIN (UNSA)** - M. Philippe GRAS (UNSA)
- Mme Isabelle SCHONG (UNSA)

- **Mme Corinne FERRER (CGT)** - M. Anthony INSOLIA (CGT)
- Mme Dominique MACCARI (CGT)

- **M. Alain BROSSEAU (UNION)** - M. Patrick BRUCHON (UNION)
- M. Roger DOMENGET (UNION)

Article 2 :

Monsieur Martial ALVAREZ assure la présidence de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur David GALTIER assurera cette même présidence.

Article 3 :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de son affichage et que le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 mars 2024

Article 4 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 mars 2024

Martine VASSAL